

CERTIFICATION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES INTERBRANCHES **« SAUVEGARDE ET TRANSMISSION NUMÉRIQUES DES SAVOIR-FAIRE »**

Traditionnels ou de haute technicité, les savoir-faire sont au cœur de la valeur ajoutée des entreprises et des personnes.

A l'aide des outils et usages numériques, la sauvegarde et la transmission internes des savoir-faire est aujourd'hui à portée de toute entreprise, quels que soient sa taille et le type de savoir-faire.

Les branches professionnelles Textiles Mode cuirs, le Ministère du travail et Opcalia vous proposent une démarche certifiante de sauvegarde et transmission numériques de vos savoir-faire.

TUTORIEL
7



Un accord-cadre national portant **Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)** a été conclu pour la période 2016-2019, entre le Ministère du travail représenté par la Délégation générale à l'Emploi et la Formation (DGEFP) et les huit branches de la filière Textiles–Mode–Cuirs : Textile, Couture, Habillement, Services textiles, Pressing & Blanchisserie, Tannerie–Mégisserie, Chaussure, Maroquinerie. Cet accord a pour objet **d'engager, préparer et accompagner les TPE-PME de la filière dans leur transformation numérique.**



Signature de l'accord-cadre national le 15 novembre 2016 par Myriam El Khomri, ministre en charge de l'emploi, et les huit branches de la filière Textiles-Mode-Cuirs.

Deux priorités d'action :

1. Identification des **compétences** nécessaires à l'appropriation du numérique par l'entreprise
2. Intégration des outils numériques dans l'ensemble du **processus RH** de l'entreprise

Seconde étape de la feuille de route de l'EDEC : l'expérimentation et la valorisation des outils modernes d'appui numérique dans les différents domaines et process RH :

1. Le digital au service des recrutements, avec la création d'un **appui à la Marque employeur** et d'une **banque de profils et de compétences**
2. Le digital au service de la gestion des compétences, via un **SIRH de branche**
3. Le digital au service de la formation & certification, par la création d'une **certification des usages numériques** et l'expérimentation d'une **formation aux Matières créatives connectées**
4. Le digital au service de la transmission des savoir-faire avec l'expérimentation de nouvelles **certifications de compétences professionnelles interbranches de sauvegarde et de transmission numériques des savoir-faire.**

L'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs 2016-2019, de portée nationale, engage la filière sur la voie de la transition numérique.

Il a pour ambition de permettre aux entreprises de la filière, constituée à 93% de PME, de se saisir des opportunités offertes par le numérique pour maintenir et développer les activités et donc l'emploi sur le sol français. Particulièrement innovant et agile dans les actions et les méthodes mises en œuvre, l'EDEC TMC se caractérise par la volonté :

- *de diffuser une culture numérique dans les entreprises de la filière TMC ;*
- *de faire vivre l'expérience du numérique aux dirigeants de PME ;*
- *de développer une ingénierie particulière, méthode et outils, pour opérer leur transformation numérique.*

Qu'est-ce qu'un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) ?

Il s'agit d'une démarche partenariale destinée à promouvoir, dans un cadre contractuel entre l'Etat et les organisations professionnelles de branche, une politique de soutien au développement de l'emploi, des compétences et de la qualification des actifs occupés dans des secteurs ou filières stratégiques. Celle-ci est fondée sur un diagnostic partagé, la mobilisation et la complémentarité des dispositifs et outils Emploi – RH ainsi que des moyens financiers de l'Etat et de l'OPCA mandaté par la branche. L'objectif est d'anticiper et d'accompagner les conséquences sur l'emploi et les compétences des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques.



Contexte

Face aux mutations économiques, technologiques et démographiques, **la sauvegarde et la transmission numériques de savoir-faire traditionnels ou à haute technicité** au sein des entreprises Textiles-Mode-Cuirs constituent un **enjeu fort de pérennité** de leurs activités et de leur développement, des emplois et de sécurisation des parcours professionnels via :

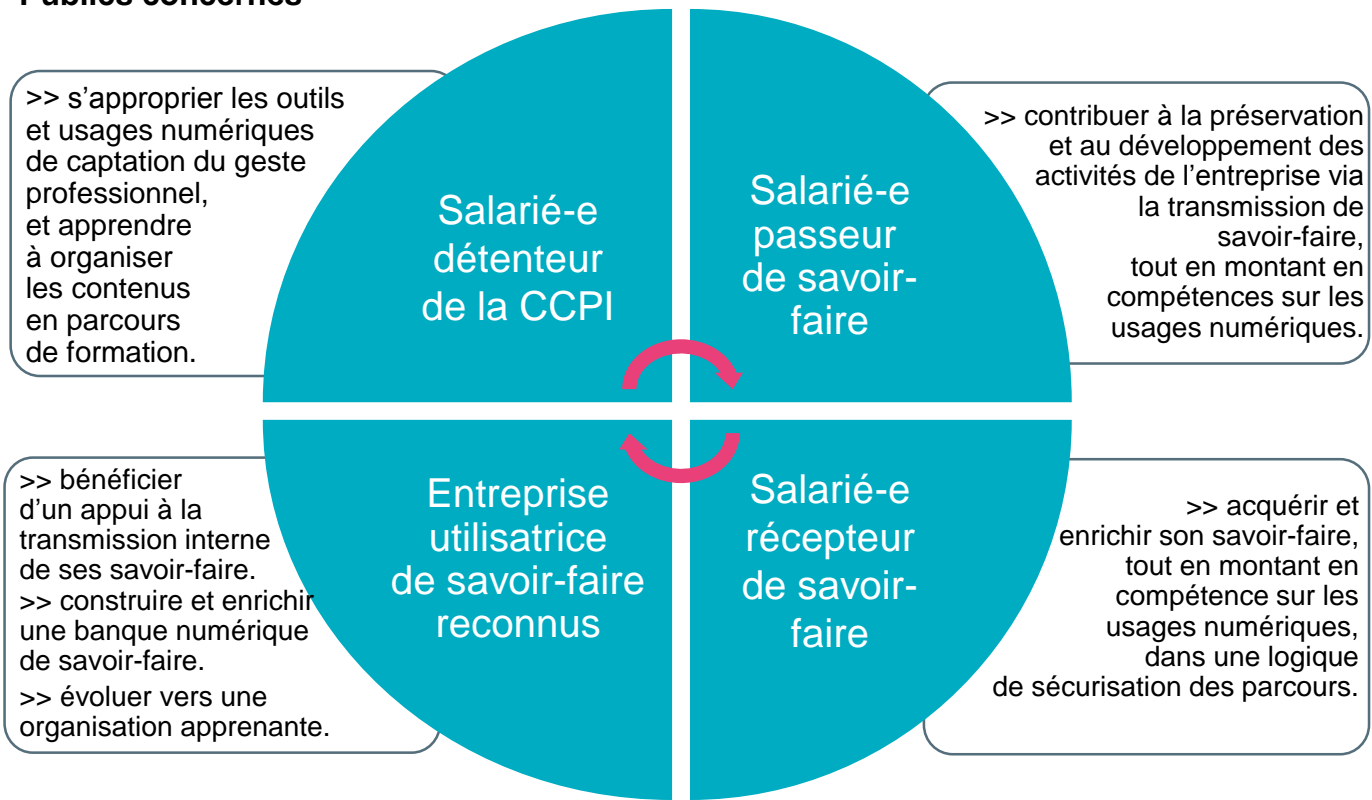
- **l'anticipation des départs en retraite** des salariés détenteurs de savoir-faire sensibles
- **la différenciation sur le(s) marché(s)** de l'entreprise par ses savoir-faire
- **la montée en compétence** des salariés et **la reconnaissance** de leur savoir-faire

A travers l'engagement d'une démarche agile et certifiante, les dirigeants d'entreprise ont l'opportunité de faire évoluer progressivement leurs organisations vers celles d'une « **entreprise apprenante** » où chaque salarié-e apprend en continu de sa propre expérience comme de celle de ses collègues.

Objectifs

- > permettre à l'entreprise de **professionnaliser les acteurs de la formation interne**
- > **sauvegarder et transmettre** ses savoir-faire **en toute autonomie** :

Publics concernés





Des certifications professionnelles à visée universelle

Deux certifications de compétences professionnelles interbranches (CCPI) seront créées qui permettront à leur titulaire d'attester de compétences transverses nécessaires à la sauvegarde et à la transmission numériques de savoir-faire, **quels que soient son niveau de formation, son métier et sa catégorie socioprofessionnelle, son expérience ou même son secteur d'activité.**

Un accompagnement sur-mesure et souple des entreprises

Pour soutenir ses salariés dans l'obtention de ces certifications à venir, l'entreprise pourra bénéficier de l'appui d'un consultant externe, sélectionné pour sa capacité à engager l'entreprise dans une démarche interne apprenante; et à accompagner la montée en compétences les salariés sur le sujet. Les modalités d'acquisition et d'attestation de ces compétences se veulent simples à mettre en œuvre et dans des délais courts pour permettre à l'entreprise et ses salariés d'évoluer progressivement au sein d'une organisation apprenante.

Cliquez sur l'image pour découvrir les témoignages vidéos des entreprises expérimentatrices



Une valorisation des savoir-faire auprès de publics différents

L'entreprise engagée dans une démarche active et continue d'entreprise apprenante pourra s'en prévaloir auprès de ses différentes parties prenantes (clients, salariés, partenaires, financeurs...). La transmission des savoir-faire est au cœur du **label d'Etat « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV)**. Ce label distingue les entreprises détenant des savoir-faire rares ou d'exception. La détention de ces nouvelles certifications par les salariés d'une entreprise, incluant la présentation des éléments de preuve d'une action de sauvegarde et de transmission numériques des savoir-faire, constituera un argument favorable à l'obtention du label.



PLUS D'INFORMATIONS

L'objectif visé pour ces deux nouvelles certifications est un dépôt au **Répertoire Spécifique des Certifications et des Habilitations** par Certif'pro, l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle, au cours du premier semestre 2020.

<https://www.certificat-clea.fr>

